

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA CCVUSP
Séance du 24 octobre 2024**

DELIBERATION N° DB2024/14

REGIE DE RECETTES POUR LA VENTE DES SKI-PASS JEUNES -ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2017/21 PORTANT CREATION DE SOUS-REGIES DE RECETTES POUR LA VENTE DES SKI-PASS JEUNES

Date de convocation : 18 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à neuf heures, les membres du Bureau de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix-huit octobre se sont réunis dans le bureau de la Présidente sous la présidence de Mme JACQUES Elisabeth, Présidente.

Nombre de membres :

En exercice : **6**

Présents : **5**

Absent(s) : **1**

- dont représenté(s) : **0**

Résultat du vote :

Votants : **5**

- dont « pour » : **5**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes JACQUES Elisabeth, OKROGLIC Dominique et PIGNATEL Agnès.

MM. CAPEL Denis et TRON Jean-Michel.

ABSENTS / EXCUSES :

Mme GARCIER-RICHAUD Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme OKROGLIC Dominique.

**OBJET : REGIE DE RECETTES POUR LA VENTE DES SKI-PASS JEUNES -
ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2017/21 PORTANT CREATION
DE SOUS-REGIES DE RECETTES POUR LA VENTE DES SKI-PASS
JEUNES**

Exposé des motifs :

La délibération n°2017/21 prise le 20 janvier 2017 désignait l'OT de Jausier et la Mairie du Lauzet comme sous-régies de recettes pour la vente des Ski pass Jeunes. Ces points de ventes étant désormais fermés, il convient d'abroger cette délibération.

Entendu l'exposé,
Le Bureau de la CCVUSP,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU le décret n°2008-227 du 5 Mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 Novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU la délibération n°2017/20 du Bureau de la CCVUSP en date du 20 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des ski-pass Jeunes ;

VU la délibération n°2017/21 du Bureau de la CCVUSP en date du 20 janvier 2017, portant création de sous-régies de recettes pour l'encaissement des ski-pass Jeunes ;

CONSIDERANT la fermeture des points de ventes de ski-pass jeunes situés à l'Office du Tourisme de Jausiers et à la Mairie du Lauzet ;

Sur proposition de la Présidente,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ABROGE** la délibération n°2017/21 du 20 janvier 2017 susvisée
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute pièce afférente à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Mme Elisabeth JACQUES.

